



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

du 14 décembre 2018

MEMBRES DE LA COMMISSION PRÉSENTS :

M Gilles BELLOIN	Représentant du maire
Mme Bernadette HUGELE	Conseillère municipale
Mme Joëlle POTIER	Conseillère municipale
M Philippe LABBE	Foyer L. FIEVET
Mme Nicole LE MANACH	Foyer L. FIEVET
M Étienne LEVASSEUR	Foyer L. FIEVET

ABSENTS EXCUSES

M Claude ROBERT	Maire
M Abdéramane CISSÉ	Conseiller municipal
Mme Nathalie GUADAGNIN	Conseillère municipale
M. Georges TAG	APF
M. Raphaël COUSINOU	Conseiller municipal

COMPTE RENDU

Avant de commencer je tiens à remercier le Foyer Louis Fievet pour le prêt de salle afin de tenir notre réunion dans de bonnes conditions.

Bilan de la première période de 3 ans

Rappel : La commune de Bouffémont a élaboré son Ad'AP sur 6 ans (2 périodes de 3 ans) pour tout les ERP communaux. Il a été déposé le 27 septembre 2015 et accepté par la sous-commission départementale d'Accessibilité du 28 janvier 2016 sus la référence 091 15 B 0001 Cet Agenda d'Accessibilité Programmée comporte notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées(voir tableau ci-dessous).

ESTIMATIONS TTC				
Période 1			Période 2	TOTAL
2016	2017	2018	2019 à 2021	
40 572€	45 240€	49 116€	330 816 €	465 744 €

Bilan de la première période de 3 ans (en investissement, la partie faite en régie et les dépenses de fonctionnement ne sont pas comprises)

2016 : 7 294.61 €
2017 : 54 947.65 €
2018 : 38 431.75 € au 1/12

Les faits marquants :**2016**

Plusieurs difficultés à la mise en œuvre :
 nombreux corps de métier,
 recherche de fournisseurs proposant du matériel aux normes
 (tapis, signalétique),
 solutions proposés par le cabinet Qualiconsult pas toujours
 adaptées

2017

Vigipirate nous oblige à modifier les locaux (visiophone, diminuer le
 nombre d'entrées)

Mise en place d'un élévateur entre l'école primaire et l'école maternelle
 pour permettre l'accès PMR à la cour de récréation pour l'école
 élémentaire

2018

Fin des travaux d'agrandissement du groupe scolaire des Hauts
 Champs, un grand nombre de non conformités ont été supprimées.

Suite au changement de communauté de commune nous avons depuis
 le 1/01/2018 a gestion du gymnase et donc la mise en conformité, qui
 semble très complexe. Nous envisageons l'aide d'un spécialiste pour
 trouver des solutions pour ne pas mettre en causes les activités actuelles.

A ce jour plusieurs ERP sont considérés comme accessibles :

Centre culturel	catégorie 4
Maison de la petite enfance	catégorie 5
ALSH maternel (centre de loisirs)	catégorie 5
École maternelle des Hauts Champs	catégorie 5
Restaurant Scolaire des Hauts Champs	catégorie 5

2019

le SAJ (bâtiment neuf)

le nouveau gymnase (F. Mitterrand :bâtiment neuf)

École du Village (une étude est envisagée pour l'accessibilité, modifier
 les toilettes extérieures et l'avenir du vieux bâtiment).

l'Espace Lesseps (accès refait : travaux place Vauban). Concernant la
 place Vauban l'accès actuel (accès pompier) sera rallongée pour avoir
 une pente inférieure à 4% sur la partie haute et de 2% sur la partie basse.
 L'ensemble sera aux normes accessibilités pour les mal voyant (lignes de
 guidage, plaques podotactiles (voir plan en annexe)

Point sur les travaux

Voir tableaux joint.

Ces tableaux représente l'ensemble des fiches des registres
 d'accessibilité (N° de fiche colonne de gauche).

A ce jour le planning pour 2019 n'est pas arrêté. Une somme de 56 000€
 sera mise au budget. Les actions déjà programmées mais non réalisées
 sont à exécuter en priorité, pour une grande partie le matériel est acheté, il
 reste à le poser.

Le registre d'accessibilité obligatoire pour les ERP

Ce registre a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'établissement et de ses prestations. Le parti pris est de faire simple et utile.

Il ne s'agit pas de remplir de nouvelles obligations, il s'agit simplement de mettre à la disposition du public l'ensemble des documents déjà produits par l'établissement et des réponses qui lui ont été apportées. Ces registres seront disponibles dans les établissements recevant du public et une version en ligne est à l'étude,

Questions diverses

Questions reçues par courriel de M. TAG :

« *Projet Place Vauban: sur quel document puis-je trouver les détails de la rampe d'accès unique: longueurs, pentes successives %, paliers de repos, et main courante ?* »

Voir ci-dessus et plan en annexe.

« *Eco-quartier: qui est responsable de la signalisation verticale absente sur les places PMR de la voie publique ? Commune, ou Nexity ???* »

L'éco-quartier est encore de la responsabilité de Nexity, nous allons bientôt travailler sur la rétrocession des voiries, nous serons exigeant concernant le respect de la réglementation.

« *Recensement des logements existants accessibles (privé, public) et en particulier dans les 60 logements sociaux nouveaux: ce document existe-t-il ? A qui s'adresser pour visiter un de ces logements accessibles ?* »

Les logements respectent la réglementation en vigueur (permis de construire), le bailleur des logements sociaux est l'immobilière 3F.

« **"Registre d'accessibilité"** à disposition du public pour tous les ERP: obligation depuis fin 2017. Pour les ERP publics ou Interco, existe-t-il ?

Pensez-vous que les commerces privés soient informés de leur obligation ? »

Voir présentation ci-dessus,

Pour les commerçant je vois avec mon collègue chargé du commerce.

« *"Podotactile" sur les escaliers (le grand et le latéral) de la mairie: contrasté certes, mais pas tactile. (voir la norme).* »

Pour le podotactiles, nous sommes passé par une société spécialiste.

Nous n'avons pas trouvé de norme.

Questions reçues par courriel de Mme Guadaguin :

« *-Dans le cadre de ces ERP, deux établissements ne sont pas mentionnés pas dans la liste :*

le Dojo privé pour une activité de Karaté au village : y-a-t-il une cessation d'activités ?

- le restaurant en bas de la rue Berthelot »

C'est un oubli lors de sa création en 2010, il n'a pas été inscrit sur la liste et étant un établissement de 5ème catégorie il ne figure pas sur la liste des pompiers. Ce manque sera corrigé.

A ce jour le restaurant en bas de la rue Berthelot n'a pas reçu d'arrêté d'ouverture (comme pour le commerce précédent la pizzeria).

« *Eco-quartier :*

je n'ai pas vu de panneau signalisant les places PMR : est-ce bien prévu par NEXITY ?

Sur les 60 logements de 3F, combien sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ? »

Voir réponse ci-dessus. Ils sont tous adaptables.

Liste des ERP

La liste des ERP est remise aux participants (annexe liste mise à jour),